

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 30 avril 1949

La séance est ouverte à onze heures.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—ABANDON D'UNE LIGNE À OSHAWA

M. Arthur Williams (Ontario) demande à déposer un bill concernant l'abandon par les chemins de fer Nationaux du Canada d'une ligne de chemin de fer, dans la ville d'Oshawa, dans la province d'Ontario.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au député de présenter cette proposition de loi?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je crois devoir signaler qu'il ne s'agit pas d'une mesure que puisse présenter un simple député. Le projet de loi dicterait une ligne de conduite aux chemins de fer Nationaux du Canada dans la ville d'Oshawa. Pour y donner suite, il faudrait faire certaines dépenses, et ce serait contraire aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je soutiens bien respectueusement qu'aucun simple député n'a le droit ni le privilège d'indiquer aux chemins de fer Nationaux du Canada la conduite qu'ils devraient suivre.

M. l'Orateur: Je déclare le projet de loi irrecevable.

IMPÔT SUR LE REVENU

ÉPARGNE OBLIGATOIRE—TAUX D'INTÉRÊT SUR LES REMBOURSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Je n'ai pas eu l'occasion de lui en donner avis, mais je crois qu'il pourra y répondre plus tard dans la matinée. Ma question a trait aux remboursements d'épargnes obligatoires effectués le mois dernier. Au début, le taux d'intérêt avait été fixé à 2 p. 100. Or, on me fait observer que les montants déduits en 1943 auraient dû porter intérêt pour cinq ans et deux mois. Sauf erreur, on a établi le calcul au taux uniforme de 9 p. 100. Les épargnes de 1944 ont cessé d'être retenues le 30 juin 1944, de sorte qu'elles auraient dû porter intérêt pour une période de quatre ans et huit mois. Je crois savoir qu'en ce cas on a calculé l'intérêt à un taux uniforme de 7 p. 100. Ce grief est formulé par un petit

détenteur qui est d'avis que le Gouvernement n'a pas agi équitablement. Il serait opportun, à mon sens, d'obtenir une réponse à cette question. Je fournirai d'autres détails au ministre, s'il les désire.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je suis sûr que mon collègue le ministre du Revenu national (M. McCann) demandera à son ministère d'examiner la question. Bien entendu, c'est ce ministère qui effectue les remboursements.

LES PÉNITENCIERS

DÉSORDRES À COLLIN'S BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai déjà posé une question au ministre de la Justice à propos des émeutes survenues à la section de Collin's Bay du pénitencier de Kingston. J'aimerais savoir aujourd'hui si le ministre est en mesure de nous renseigner sur la situation qui existe dans l'institution. Puisque les fonctionnaires sont d'une discrétion excessive, j'estime que, dans l'intérêt même de ces institutions pénales, on devrait nous dire ce qui en est.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je n'ai aucune objection à révéler les faits. Si je n'ai pas exposé la situation plus tôt, c'est qu'une bonne partie des renseignements a déjà été fournis par le Commissaire des pénitenciers dans le communiqué qu'il a remis aux journaux. Vu la requête du député de Lake-Centre, il convient peut-être que je donne lecture du rapport intérimaire que le commissaire m'a soumis le 27 avril 1949. En voici le texte intégral:

Le lundi de Pâques 18 avril, un groupe de détenus du pénitencier de Collin's Bay a monté une scène tumultueuse qui a entraîné des dégâts, évalués à \$900, à l'ameublement et aux fenêtres des cellules.

Un petit groupe, dans une section de cellules, a commencé à crier et à briser les meubles des cellules vers 4 heures 45 minutes du soir. Il a été immédiatement imité par quelque 50 détenus logés dans une pièce voisine qui servait provisoirement de dortoir; la plupart de ces derniers étaient au service de l'économe. Ces détenus se sont mis à briser les meubles et les fenêtres du dortoir, ils se sont emparés d'un petit boyau à incendie qui se trouvait là et l'eau a causé un peu de dégâts. On a dépêché immédiatement sur la scène des désordres des gardes supplémentaires; en moins d'une demi-heure, les chefs du soulèvement étaient réunis et conduits dans des cellules de désassociation. Les autres détenus en cause ont alors obéi aux ordres et le désordre a pris fin. Plus tard, 8 détenus de cette section de cellules se sont mis à faire de nouveau du tapage et à inciter leurs